



1

### Un parking et plus si affinité

**Text: Yves Dreier, Lausanne > L'inauguration du nouveau métro M2 à Lausanne est prévue pour septembre 2008. Son impact urbanistique provoque le développement de nouveaux pôles d'attraction et un besoin accru en infrastructures proches des nouvelles gares. La redéfinition de l'échelle de l'agglomération lausannoise et la densification de certaines zones périphériques sont des aspects primordiaux qui découlent de la réalisation du M2. L'appel d'offre pour le projet, la réalisation et le financement d'un parking d'échange P + R de 1200 places sur le site de la future gare de Vennes, combiné avec un programme d'affectation d'environ 12 000 m<sup>2</sup>, laissé au libre choix des concurrents, est intimement lié à ce contexte.**

La procédure retenue pour choisir une équipe pluridisciplinaire, en tant qu'entreprise totale, découle du besoin de la Ville de Lausanne à trouver rapidement un financement adéquat, des affectations secondaires capables de créer des synergies avec le P + R de 1200 places et un moyen de réduire les délais de procédure afin de permettre la mise en service simultanée du parking et du métro. L'appel d'offre en deux tours présente l'avantage de surmonter en une seule procédure les aspects de financement, d'architecture, d'adjudication des marchés publics et de choix des partenaires. Cet appel d'offre de type «multi-pack» regroupe les procédures plus réduites du concours d'idée, du concours d'architecture, de l'appel d'offre, des marchés publics et de la recherche d'investisseurs. Du fait des compétences requises, ce regroupement a pour conséquence de limiter de manière drastique le choix de partenaires potentiels et de restreindre, au contraire des procédures séparées, le nombre de propositions de qualité.

Sans vouloir entrer dans un jugement de valeurs, qu'il soit architectural, financier ou administratif, cette opération soulève un lot de questions sensibles ayant trait aux pratiques d'adjudication des mandats publics. En effet cette mise au concours unique se révèle être peu ordinaire dans le domaine architectural. Les nombreuses inconnues du programme, quant à l'affectation du site, au scénario de financement

et aux attentes de la Ville, a tendance à rendre le jugement difficile et arbitraire dans la comparaison des propositions très diverses faites par les participants. A cela s'ajoute la composition d'un jury où la sur-représentation en experts tend, par sa trop grande pluridisciplinarité, à minimiser la thématique architecturale au profit de notions d'ordre technique et de faisabilité économique, moins enclines à valoriser l'impact du bâtiment sur le site qu'à trouver un compromis politiquement acceptable. La formation d'équipes pluridisciplinaires et la confrontation de plusieurs visions conceptuelles dès le début du projet est louable, mais est en partie remise en question à partir du moment où le maître d'ouvrage, à savoir la Ville, se permet d'adapter certains aspects du projet pour gagner en crédibilité politique et finalement s'assurer de passer l'obstacle de la votation du Conseil communal. Cette procédure manque également de transparence et le système d'évaluation à bulletin secret choisi lors des délibérations finales n'est pas convaincant, laissant émaner, comme le projet lauréat, une forte impression de consensus.

La désignation d'une future affectation et le choix d'une équipe de travail de qualité est certes un pas important dans la réalisation de ce projet digne d'intérêt. Cependant en ayant cherché à enjoliver, voir à dissimuler, par une affectation hypothétique la problématique de l'implantation d'un énorme parking, la Ville de Lausanne a dédaigné lancer un débat et une réflexion de fond sur la notion du passage d'un moyen de transport privé au service des transports publics. De plus la qualité architecturale de l'ensemble pâti assurément du regroupement des procédures en un appel d'offre unique, et ceci au profit de procédures distinctes dont la moindre complexité laisse régulièrement émerger des propositions plus attrayantes. Autrement dit, la conséquence logique de ce processus a contraint le jury à retenir une proposition de compromis moyenne au détriment de plusieurs propositions de qualité. Fautes de temps et certainement par la priorité donnée à la rentabilité du P + R, ce projet d'envergure se cherche toujours un sens et tente de s'approprier des vertus qui lui font malheureusement encore défaut.

1 Projet lauréat de Richter et Dahl Rocha Architectes, Lausanne, avec Gisoni Zaugg, Vevey.